

Chapitre V

Les Ostéopathes D.O.MROF en chiffres

Ce chapitre consacré à l'étude des ostéopathes D.O.MROF, a pour but de fournir une analyse précise et objective de cette population, à travers différents critères.

Nous étudierons l'évolution des professionnels ostéopathes D.O.MROF depuis 1988, année de la première édition de l'annuaire du Registre des Ostéopathes de France, et date à partir de laquelle, les chiffres commencent à être représentatifs. En effet de 1981 à 1988, le nombre d'adhérents est plus limité et n'évolue que faiblement.

Dans un premier temps, nous étudierons la population des ostéopathes D.O.MROF année par année, de 1988 à 2001, à travers l'effectif, le nombre de membres affiliés¹, le nombre d'ostéopathes ayant un cabinet secondaire et la parité hommes - femmes. Nous nous intéresserons également, chaque année, à leur répartition géographique sur le territoire français.

Dans un deuxième temps, nous observerons l'évolution de cette population des ostéopathes D.O.MROF sur ces treize années à travers les variations des différents paramètres exposés précédemment.

Sur l'année 2001, notre étude sera complétée par la présentation du nombre d'adhérents par tranches d'âges, de l'adhésion aux associations socioprofessionnelles et des lieux de formation des membres du R.O.F.

Puis, dans une troisième partie, nous essayerons d'apprécier la situation démographique des ostéopathes D.O.MROF jusqu'en 2001 (...).

V. 1- Les Ostéopathes D.O.MROF année par année de 1988 à 2001

Quelques précisions doivent être données pour une meilleure compréhension.

L'effectif par année représente le nombre d'ostéopathes (personnes physiques) membres du R.O.F., y compris les membres affiliés. Les membres retraités ne sont pas pris en compte dans cet effectif.

Dans les graphiques de distribution des membres du R.O.F. en fonction de leur cabinet, nous avons distingué :

- les ostéopathes ayant un seul cabinet

¹ IV- 3.2.2.2 - Ce sont des ostéopathes D.O. français qui exercent à l'étranger et qui respectent les critères du Registre (formation, moralité, exercice...). Ils acquittent une cotisation annuelle et se doivent d'appartenir au Registre du pays dans lequel ils exercent.

- les ostéopathes ayant un cabinet principal et un cabinet secondaire dans le même département
- les ostéopathes ayant un cabinet principal et un cabinet secondaire dans un département différent
- les ostéopathes ayant un cabinet principal en France et un cabinet secondaire à l'étranger
- les membres affiliés qui exercent exclusivement à l'étranger

Il est important de préciser que le statut de « membre affilié » n'a été créé qu'à partir de 1999 ; avant cette date les membres du R.O.F., exerçant uniquement à l'étranger, n'étaient pas répertoriés dans une catégorie particulière au sein des annuaires. Pour plus de clarté, nous parlerons de membre affilié tout au long de notre étude depuis 1988 en conservant les mêmes critères¹.

La carte démographique de la population des ostéopathes D.O.MROF représente la répartition des professionnels ostéopathes D.O.MROF sur le territoire français par départements. Les ostéopathes ayant un cabinet secondaire dans un département différent de leur cabinet principal ont été pris en compte dans chacun des départements concernés. Par contre, l'ostéopathe ayant deux cabinets dans le même département n'a été comptabilisé qu'une seule fois.

Les chiffres et les données sur lesquels notre étude s'appuie, ont été calculés à partir des annuaires et des archives du R.O.F. mis à notre disposition.

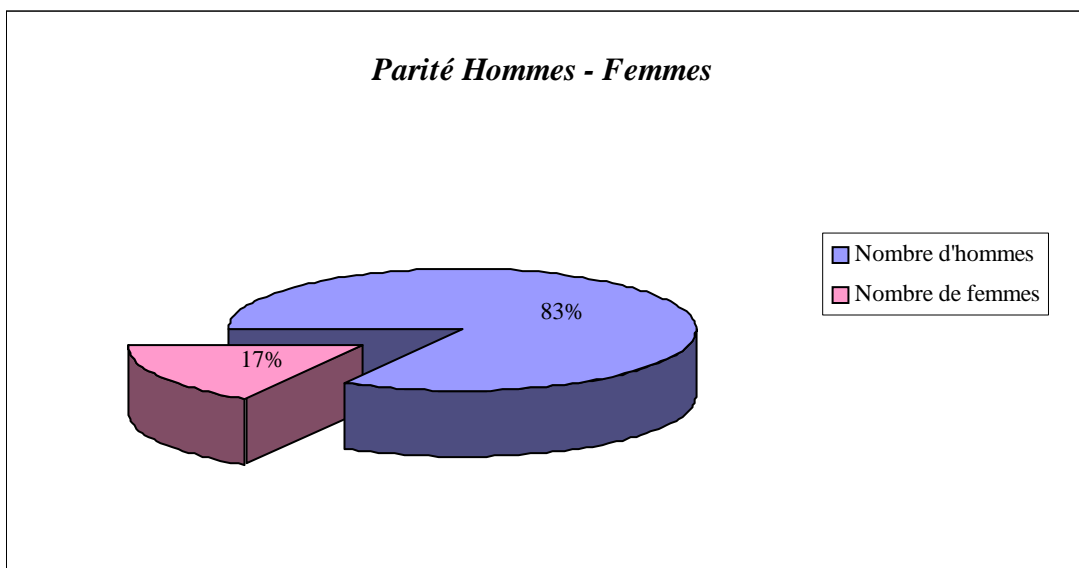
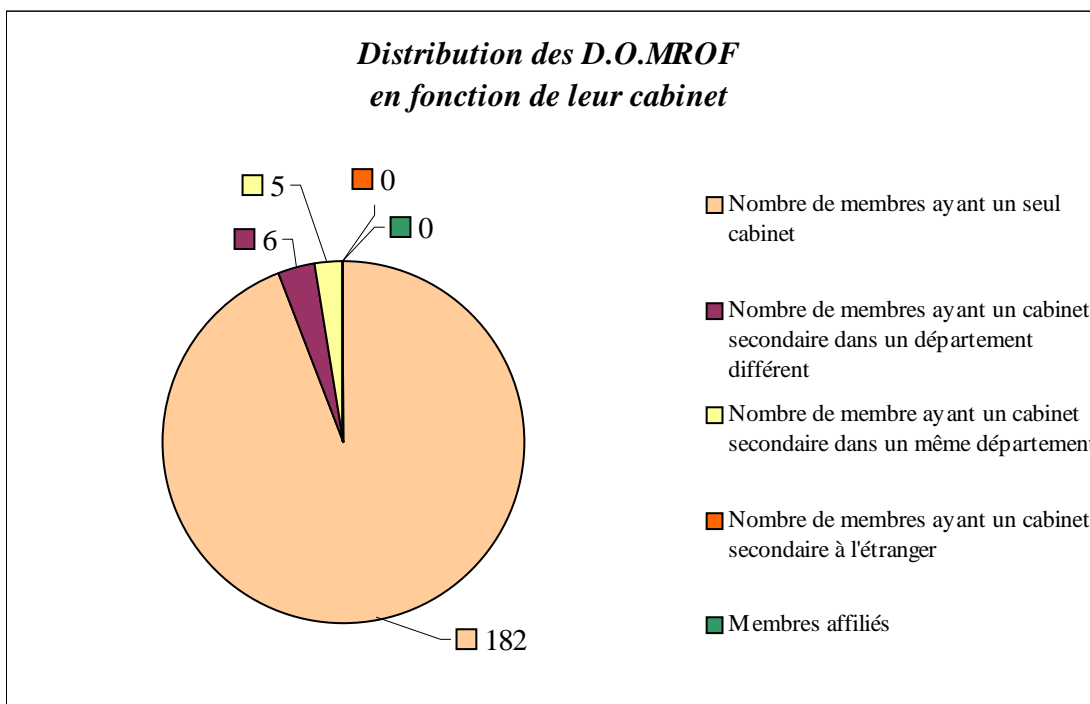
Les références concernant la population française proviennent des données de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (I.N.S.E.E.) : « La France en faits et chiffres » et ont pour source les recensements de 1990 et 1999¹.

¹ IV- 3.2.2.2 - *Ce sont des ostéopathes D.O. français qui exercent à l'étranger et qui respectent les critères du Registre (formation, moralité, exercice...). Ils acquittent une cotisation annuelle et se doivent d'appartenir au Registre du pays dans lequel ils exercent.*

¹ Site de l'I.N.S.E.E. : [http : / www.insee.fr/fr/ffc/pop_legale/dep.asp](http://www.insee.fr/fr/ffc/pop_legale/dep.asp)

Année 1988

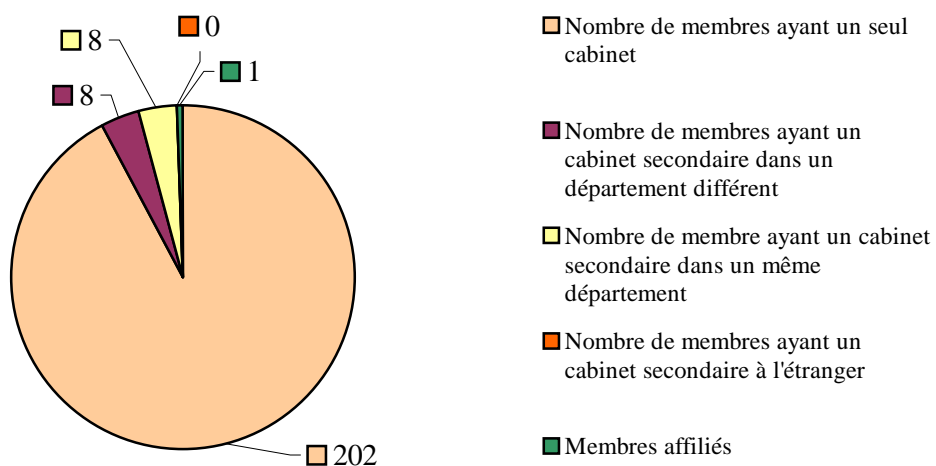
Effectif : 193 membres



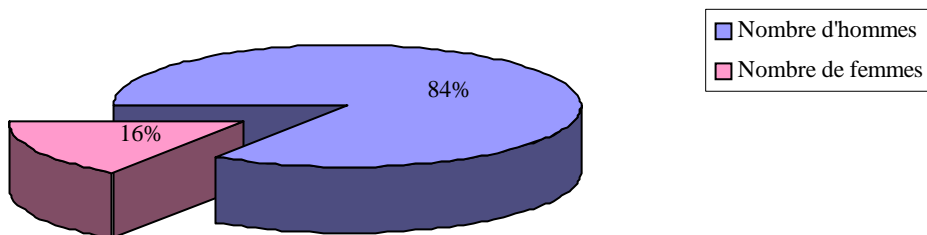
Année 1989

Effectif : 219 membres

*Distribution des D.O.MROF
en fonction de leur cabinet*

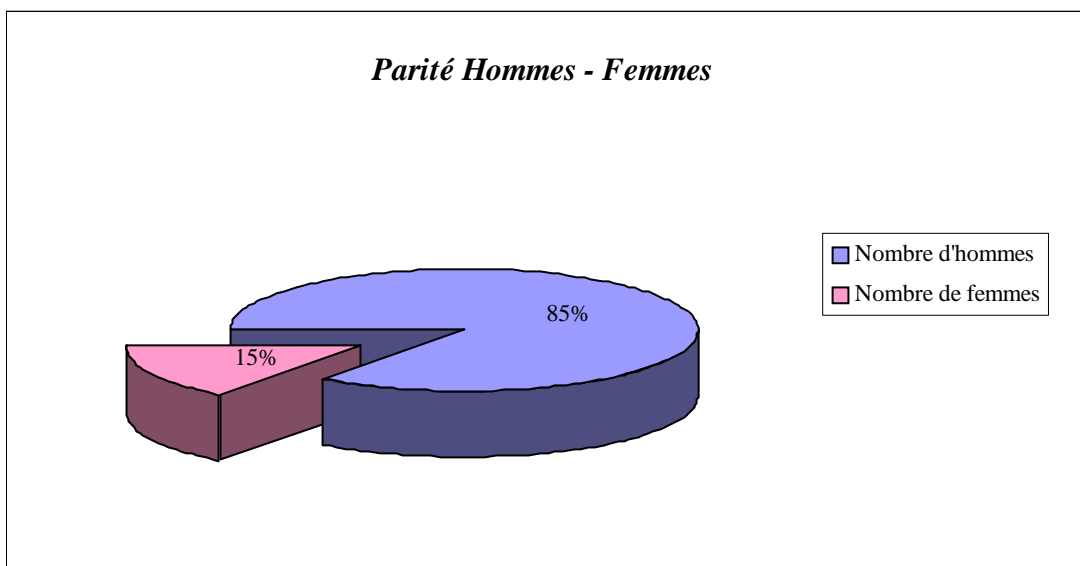
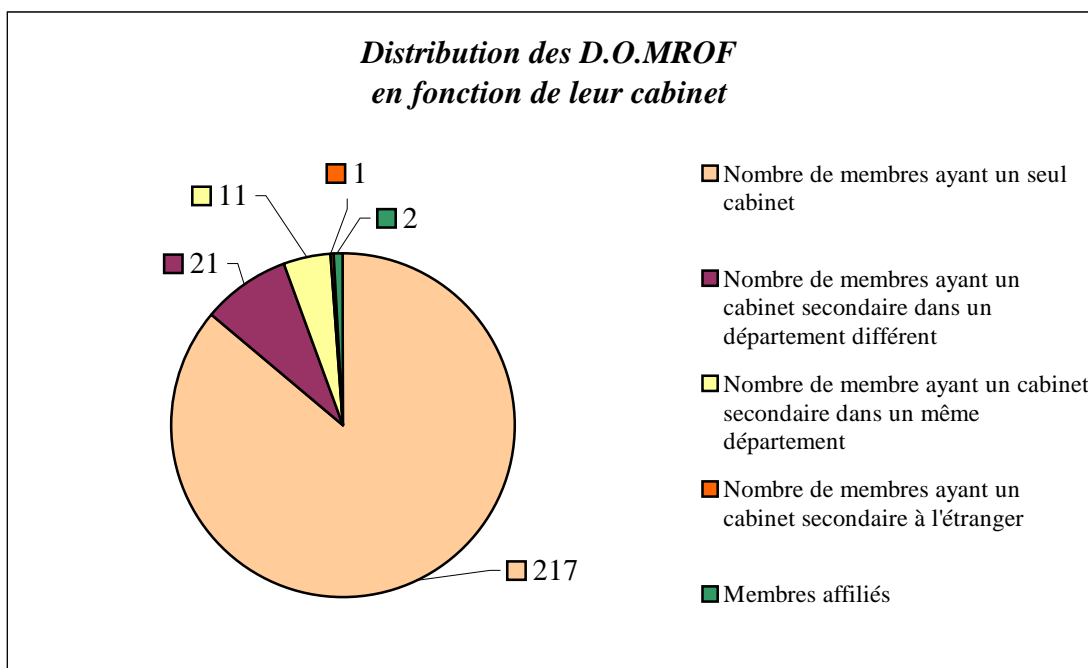


Parité Hommes - Femmes



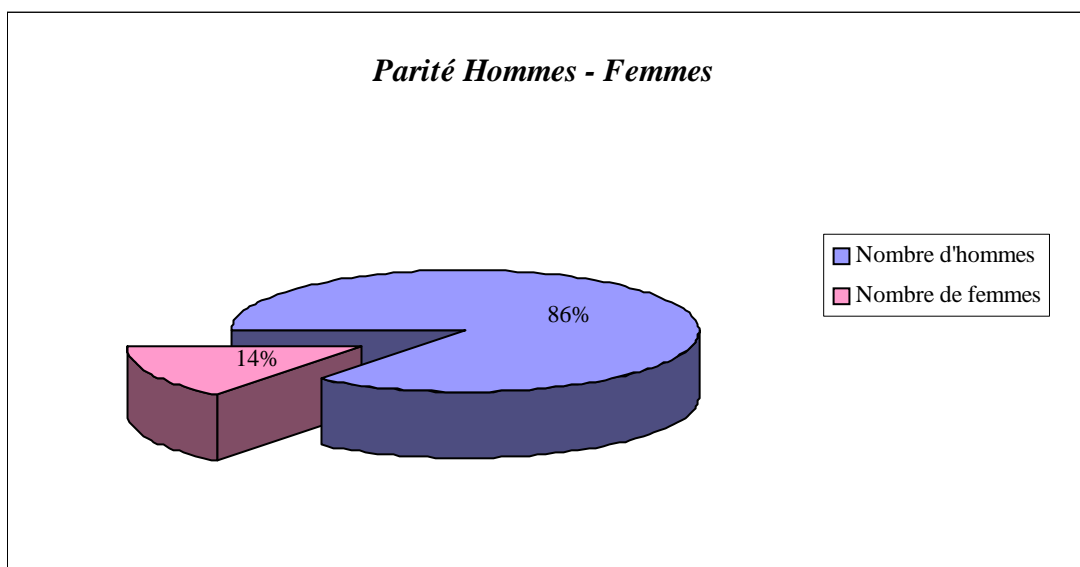
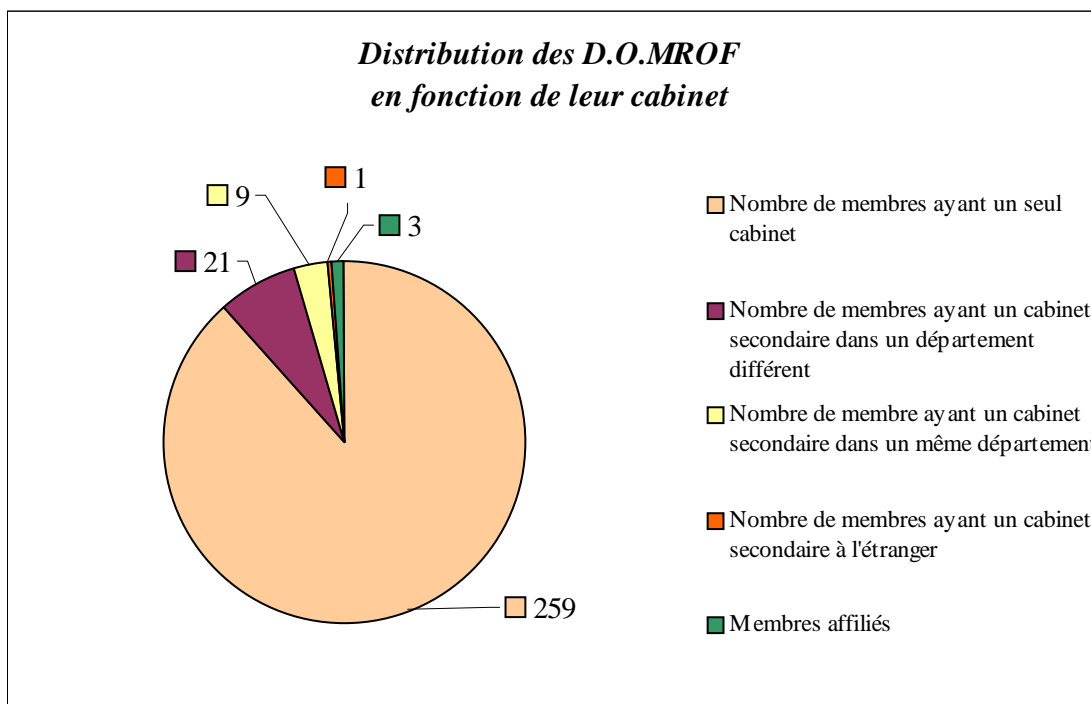
Année 1990

Effectif : 252 membres



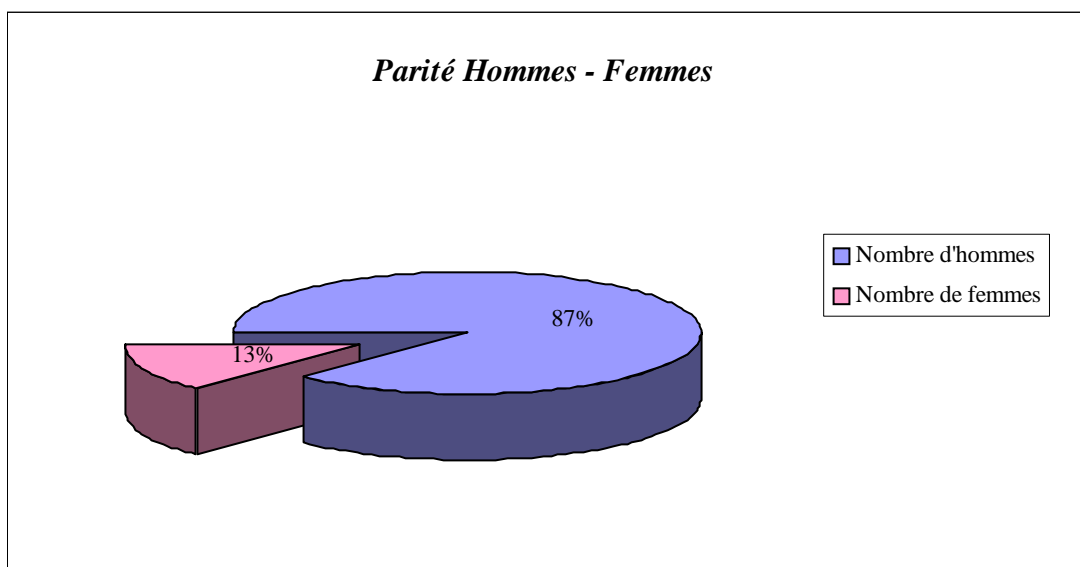
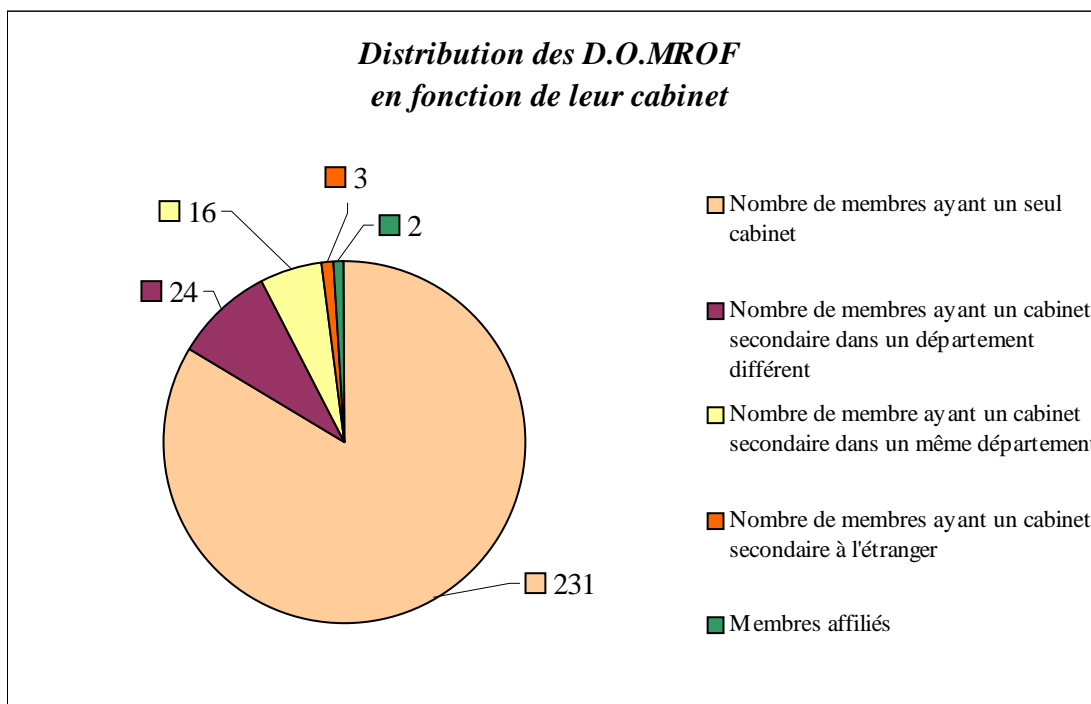
Année 1991

Effectif : 293 membres



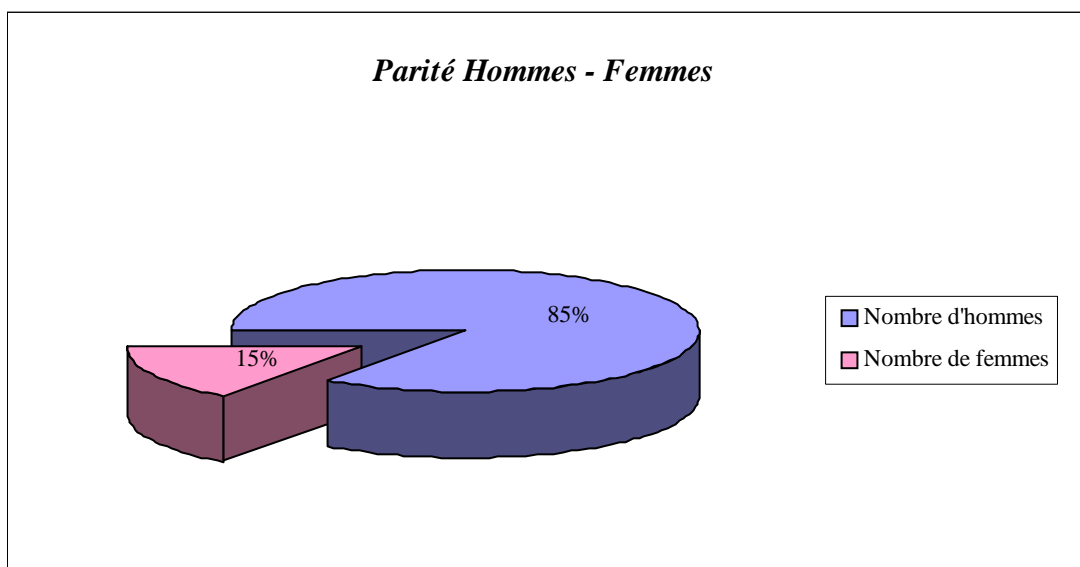
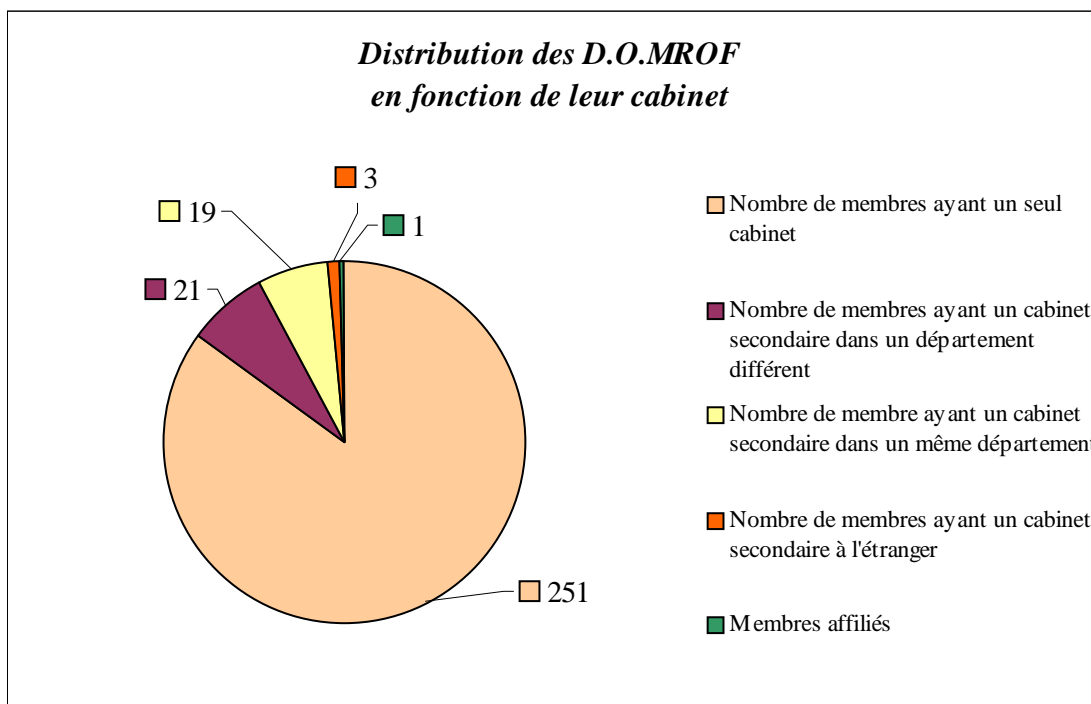
Année 1992

Effectif : 276 membres



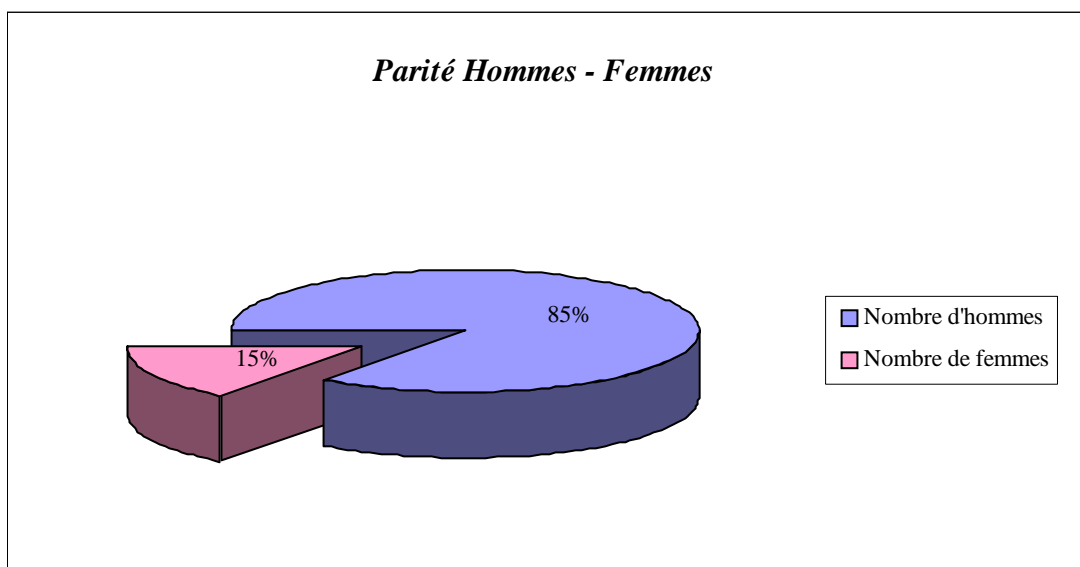
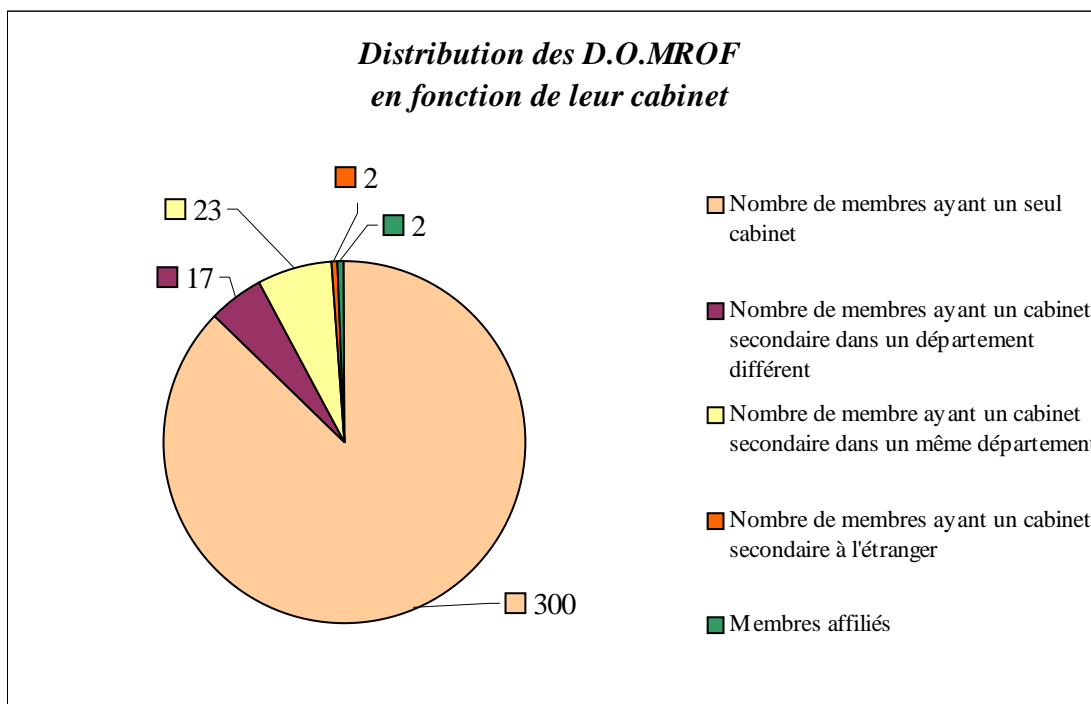
Année 1993

Effectif : 295 membres



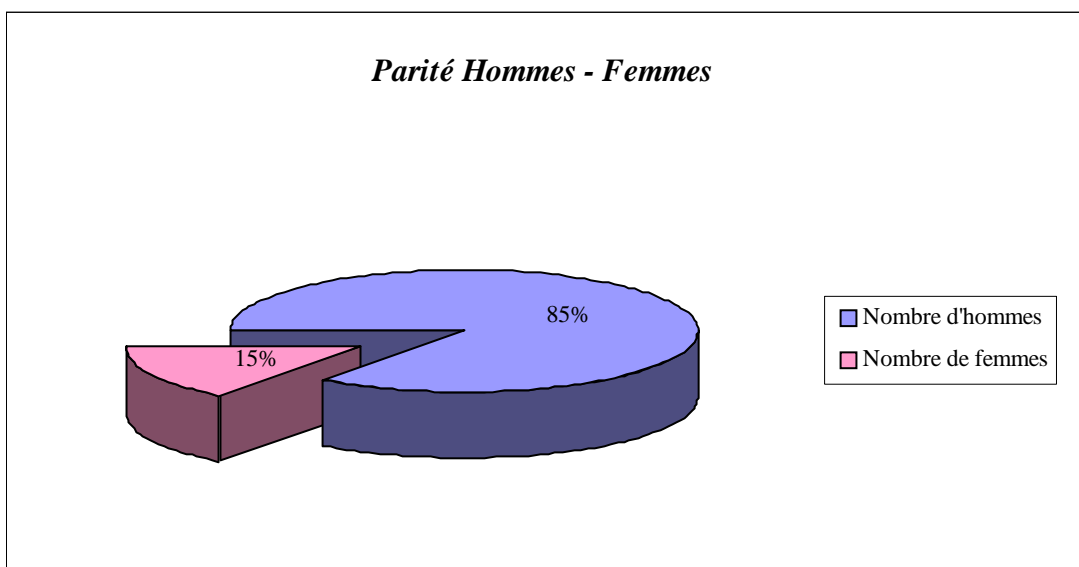
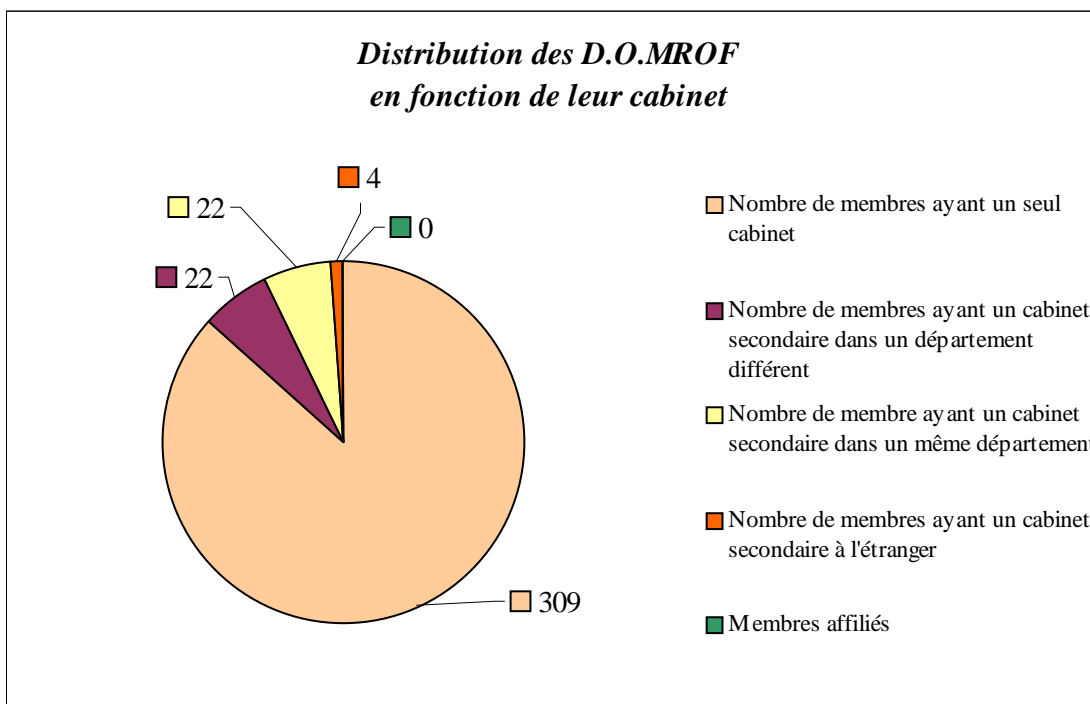
Année 1994

Effectif : 344 membres



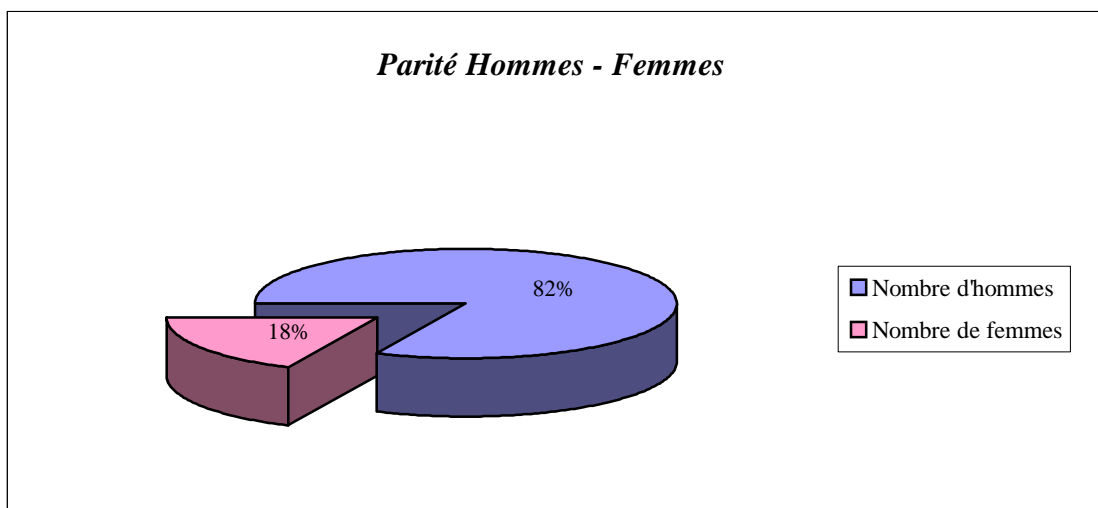
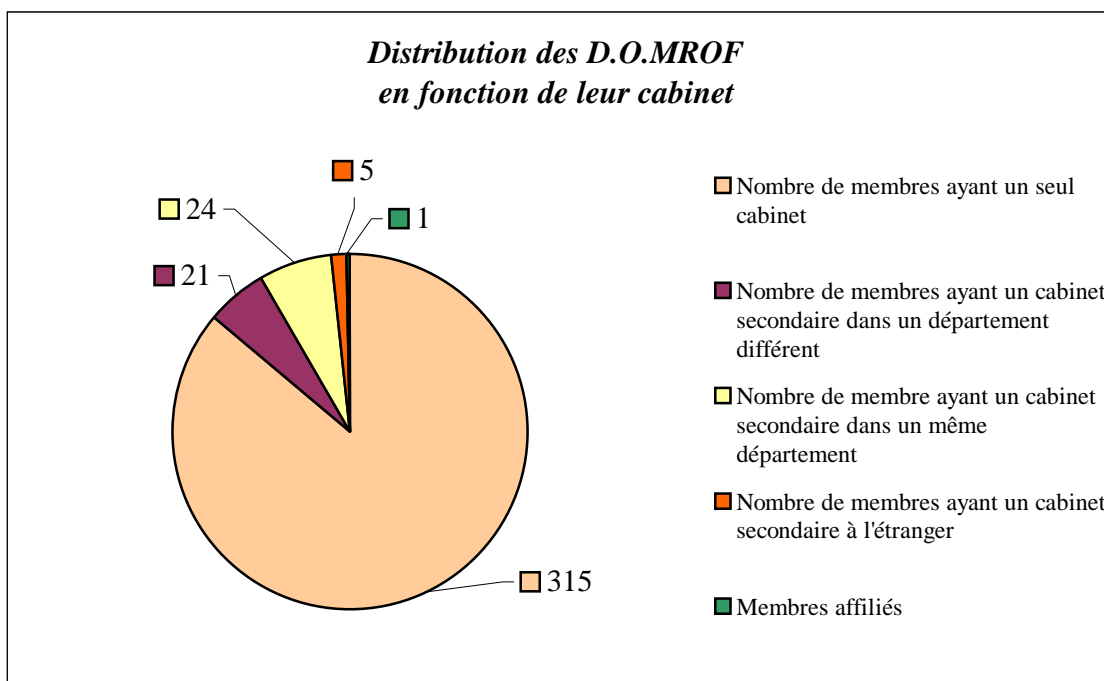
Année 1995

Effectif : 357 membres



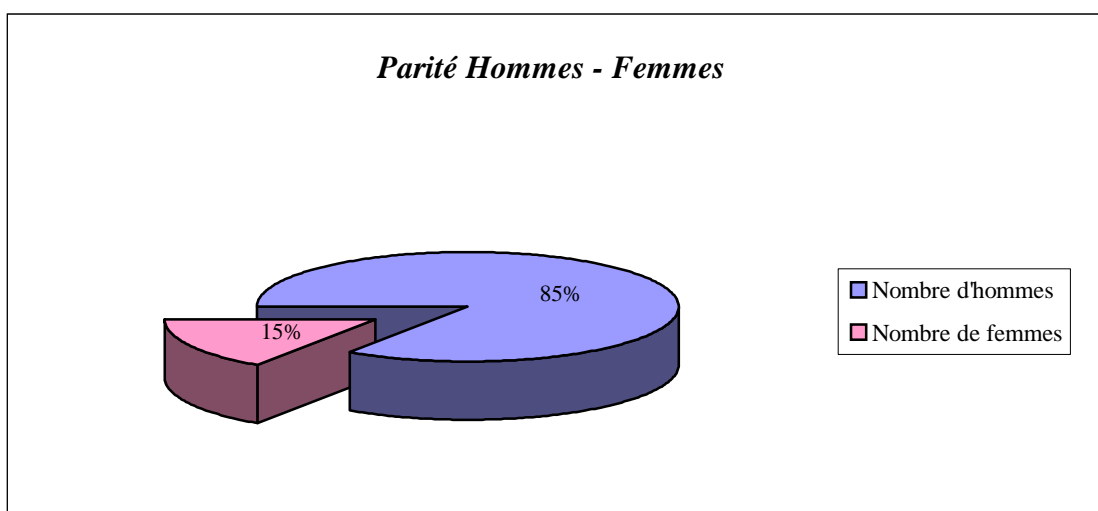
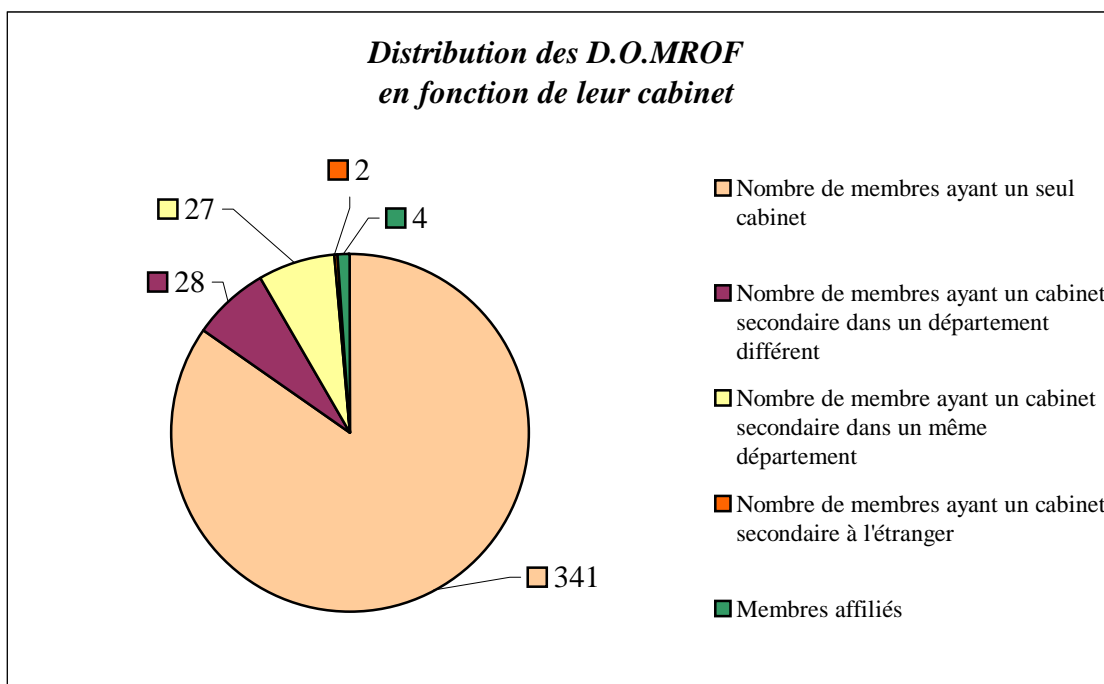
Année 1996

Effectif : 366 membres



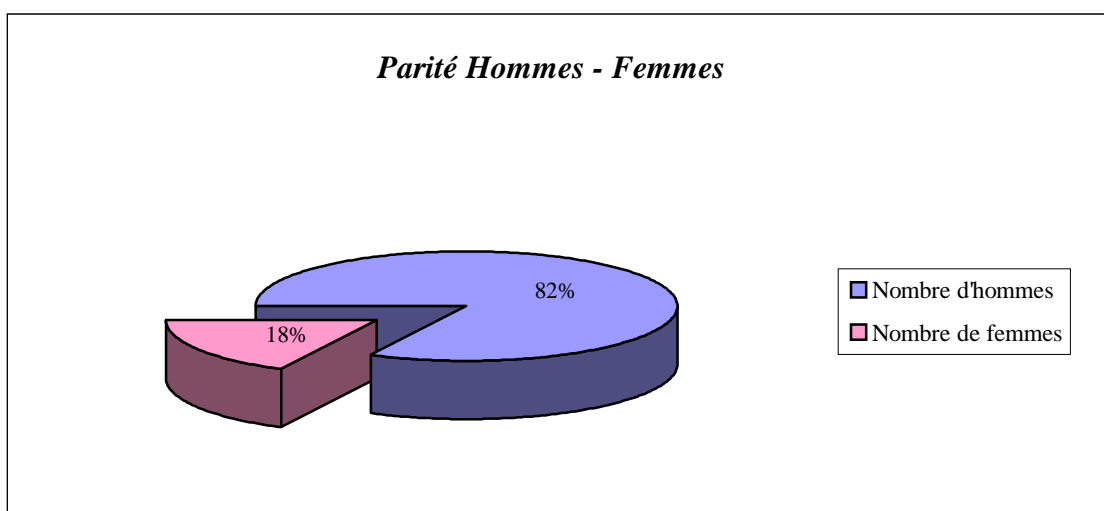
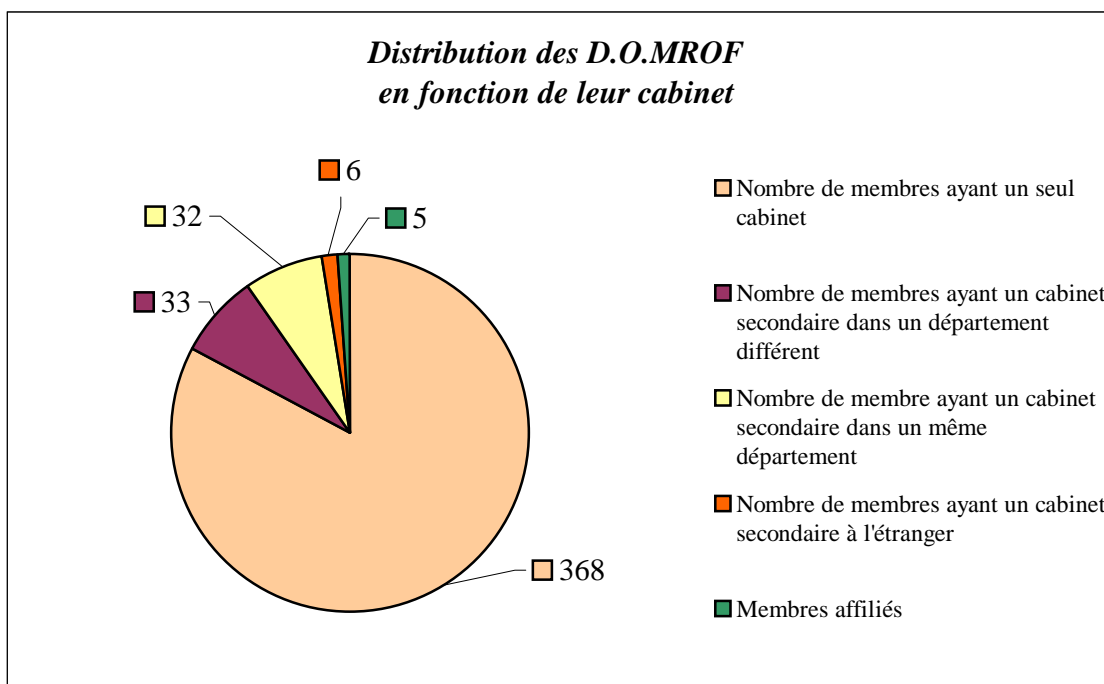
Année 1997

Effectif : **402 membres**



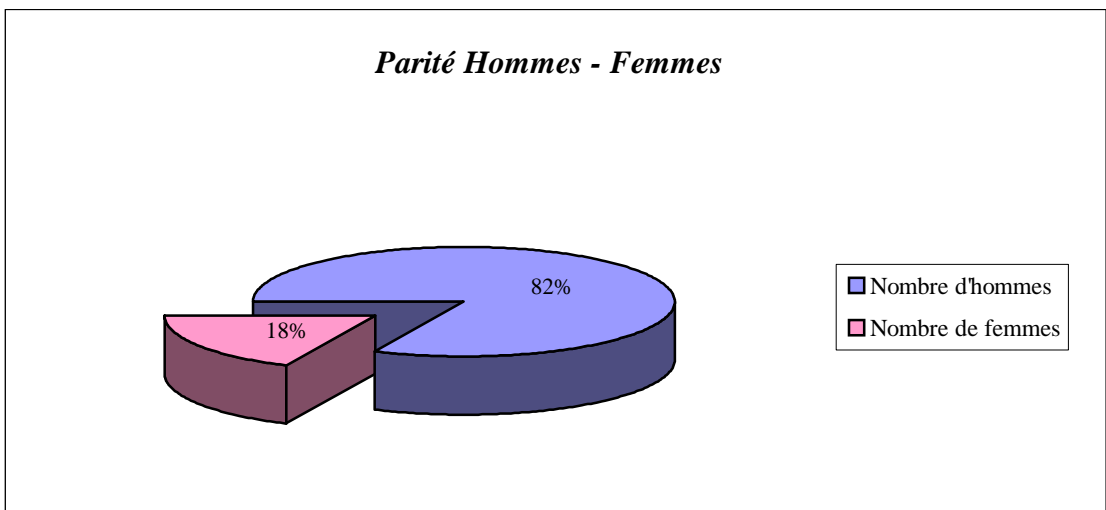
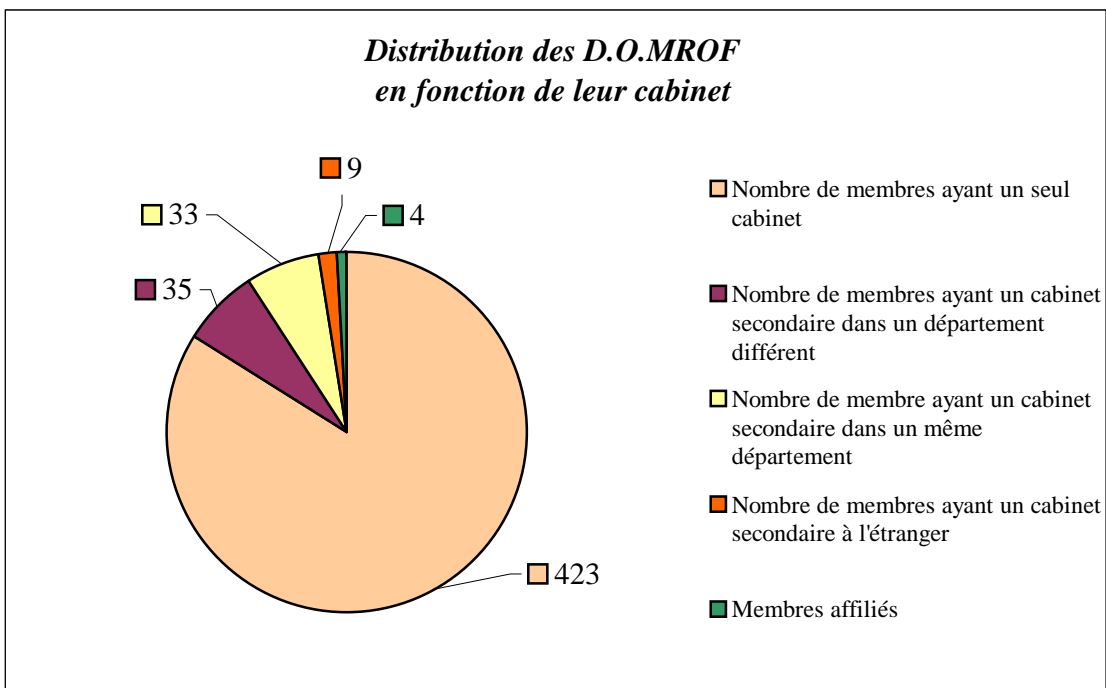
Année 1998

Effectif : **444 membres**



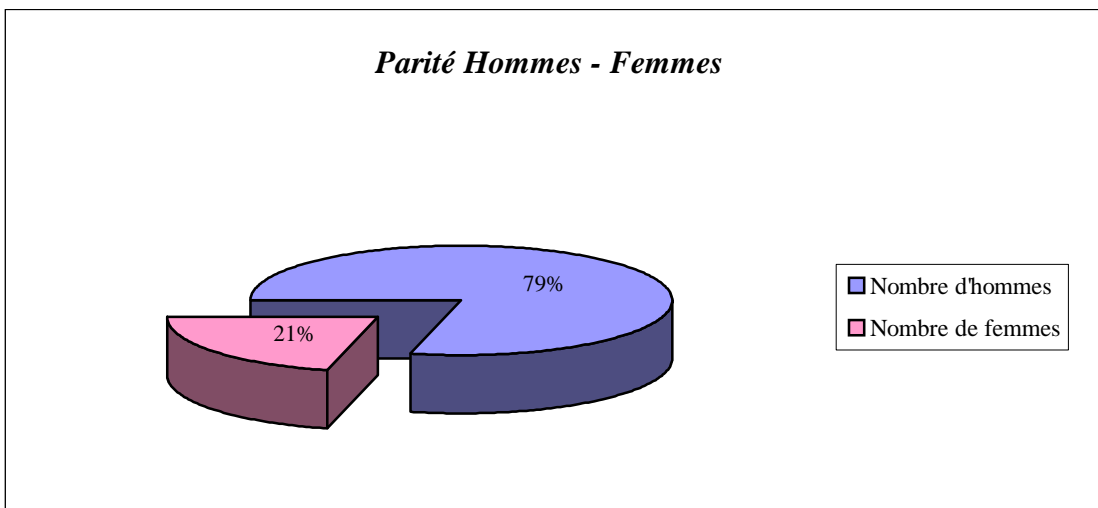
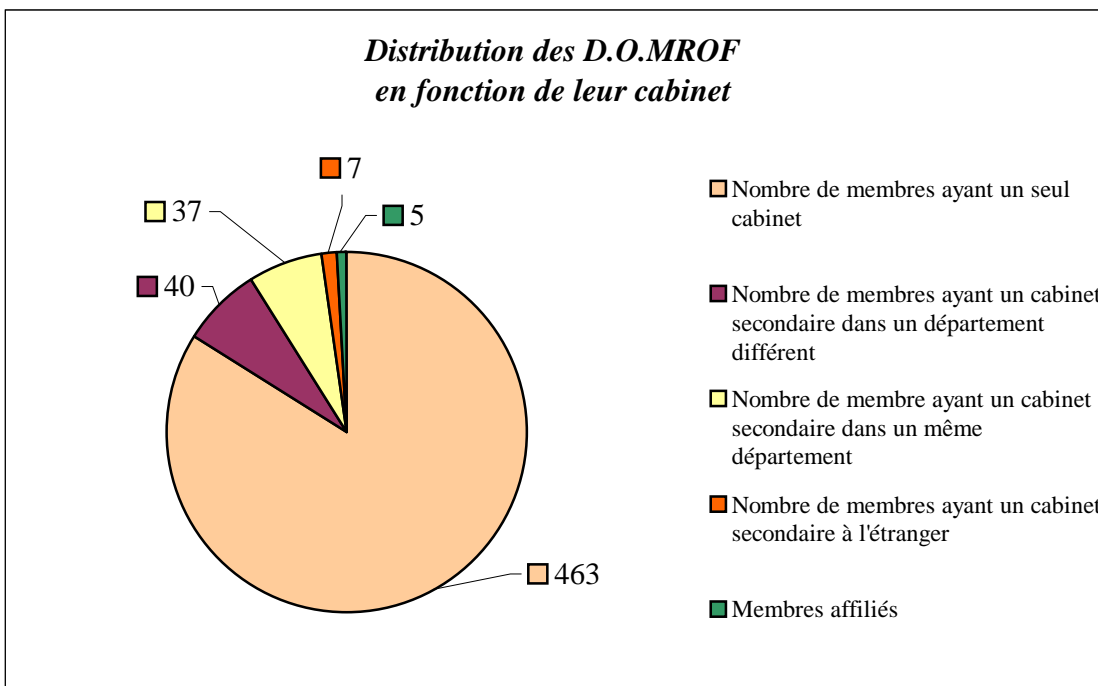
Année 1999

Effectif : **504 membres**



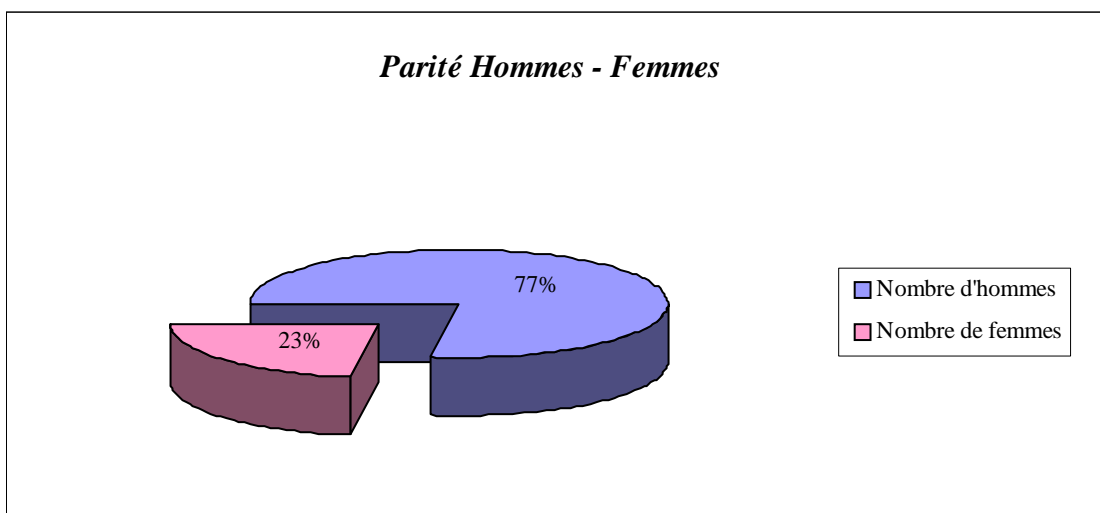
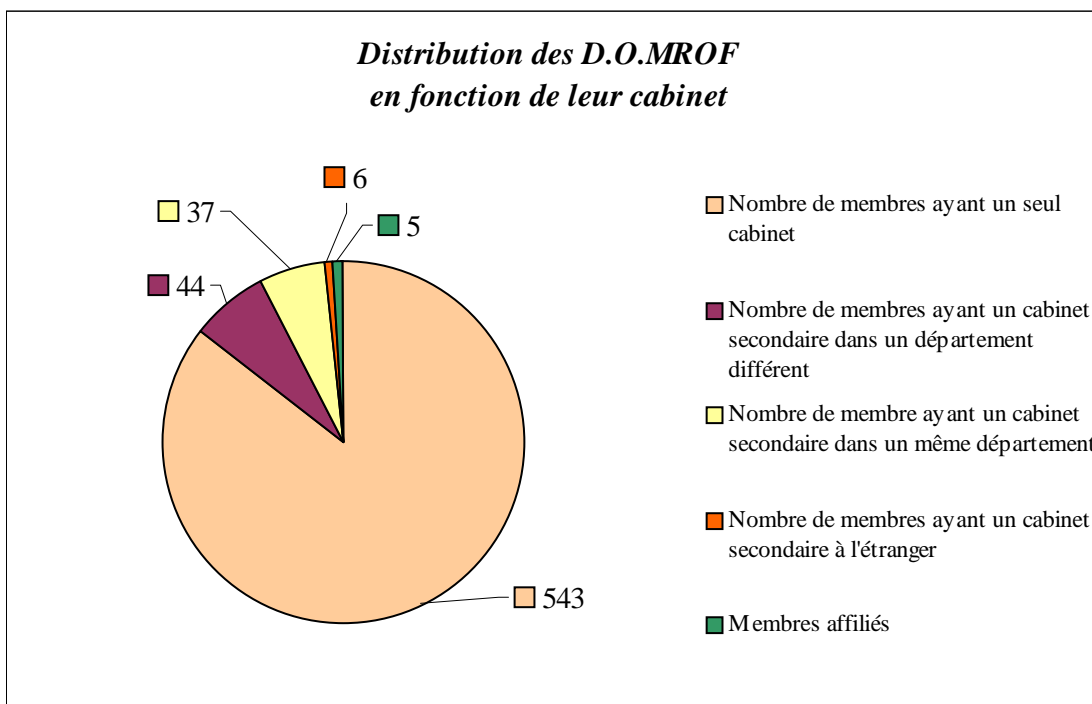
Année 2000

Effectif : **552 membres**



Année 2001

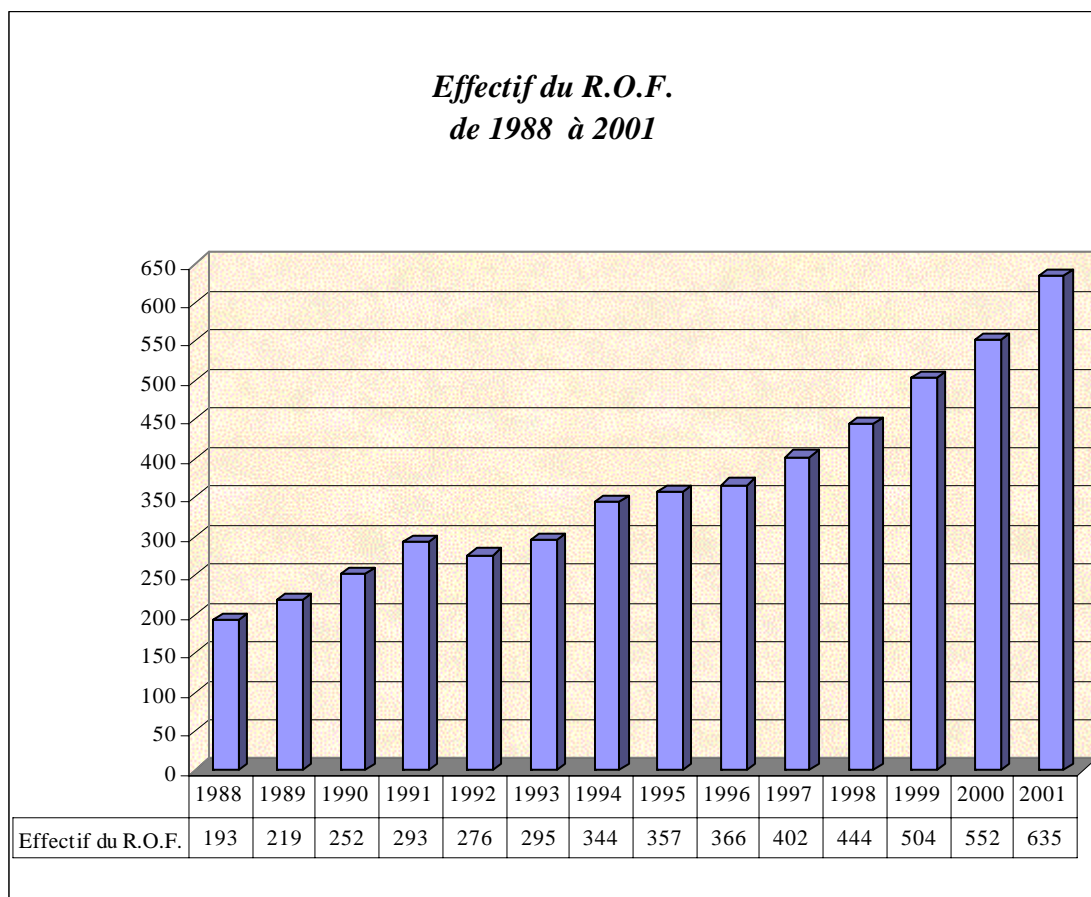
Effectif : **635 membres**



V. 2- Évolution des Ostéopathes D.O.MROF de 1988 à 2001

Les différentes données qui ont été présentées dans le paragraphe précédent, nous permettent d'établir les graphiques de variations des différents paramètres que sont l'effectif, la parité hommes - femmes, les cabinets secondaires sur les treize années étudiées.

Évolution de l'effectif du R.O.F.



En observant le graphique de l'évolution de l'effectif des D.O.MROF de 1988 à 2001, on remarque globalement que le nombre d'ostéopathes D.O.MROF a augmenté de manière très significative. En treize ans, l'effectif de 1988 a été multiplié par 3,3.

Cette augmentation ne s'est pas toujours faite de façon régulière et on peut distinguer trois périodes d'évolution :

- de 1988 à 1991, l'augmentation de l'effectif est croissante d'environ 15% chaque année

- de 1992 à 1996, l'effectif progresse mais de façon moins importante et irrégulièrement. 1992 correspond à la seule année où l'effectif du R.O.F. diminue (- 6% par rapport à 1991).

- ce n'est qu'à partir de 1996, que l'on observe de nouveau une plus forte augmentation de l'effectif avec une croissance exponentielle de la courbe.

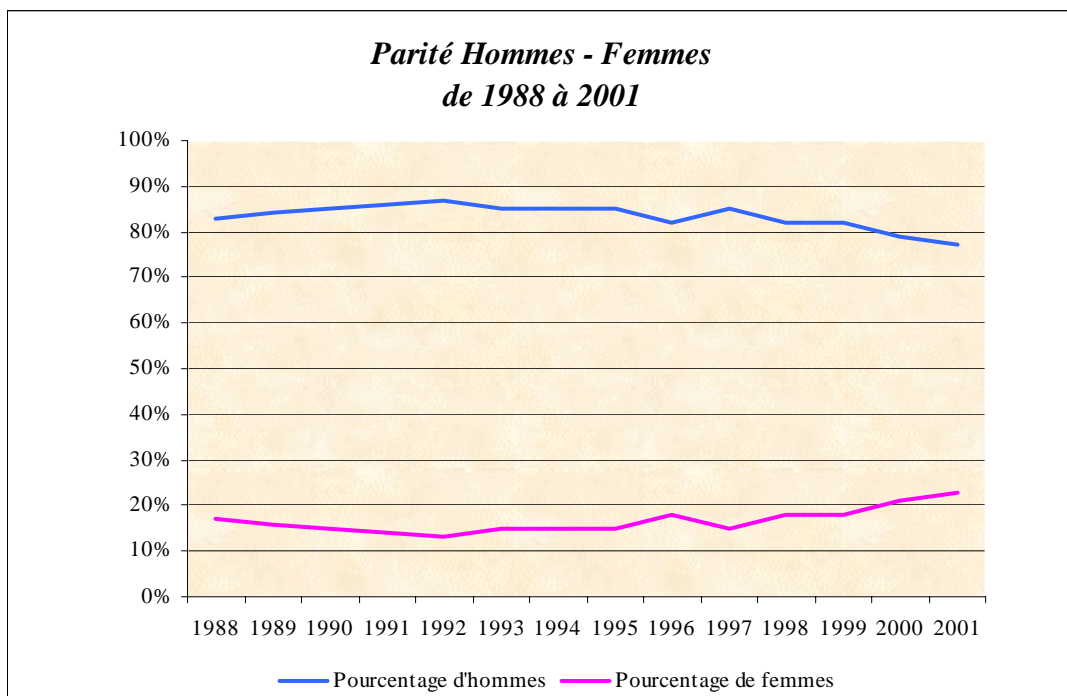
Les années 1992 – 1993 correspondent à une phase de restructuration et de réorganisation de l'Association du Registre des Ostéopathes de France. La profession se structure et est de plus en plus représentée, le secrétariat du Registre s'informatise, ce qui lui donne les moyens de gérer un plus grand nombre d'adhérents, d'avoir un service plus performant au niveau du public et de se faire connaître plus largement auprès des patients. Une charte graphique est mise en place avec la création du logo du R.O.F. Les praticiens bénéficient donc de la notoriété grandissante du Registre et on peut penser que la nette reprise de la croissance de l'effectif à partir de 1996 correspond entre autre, aux effets bénéfiques engendrés par ces différents changements.



Pour les ostéopathes formés à temps plein, de plus en plus nombreux, le Registre est aussi un des meilleurs moyens de valider le sérieux de leurs études auprès des patients.

L'effectif est donc croissant, il le reste encore à ce jour et le nombre grandissant des adhérents permet une meilleure représentativité auprès des pouvoirs publics.

Évolution de la parité Hommes – Femmes

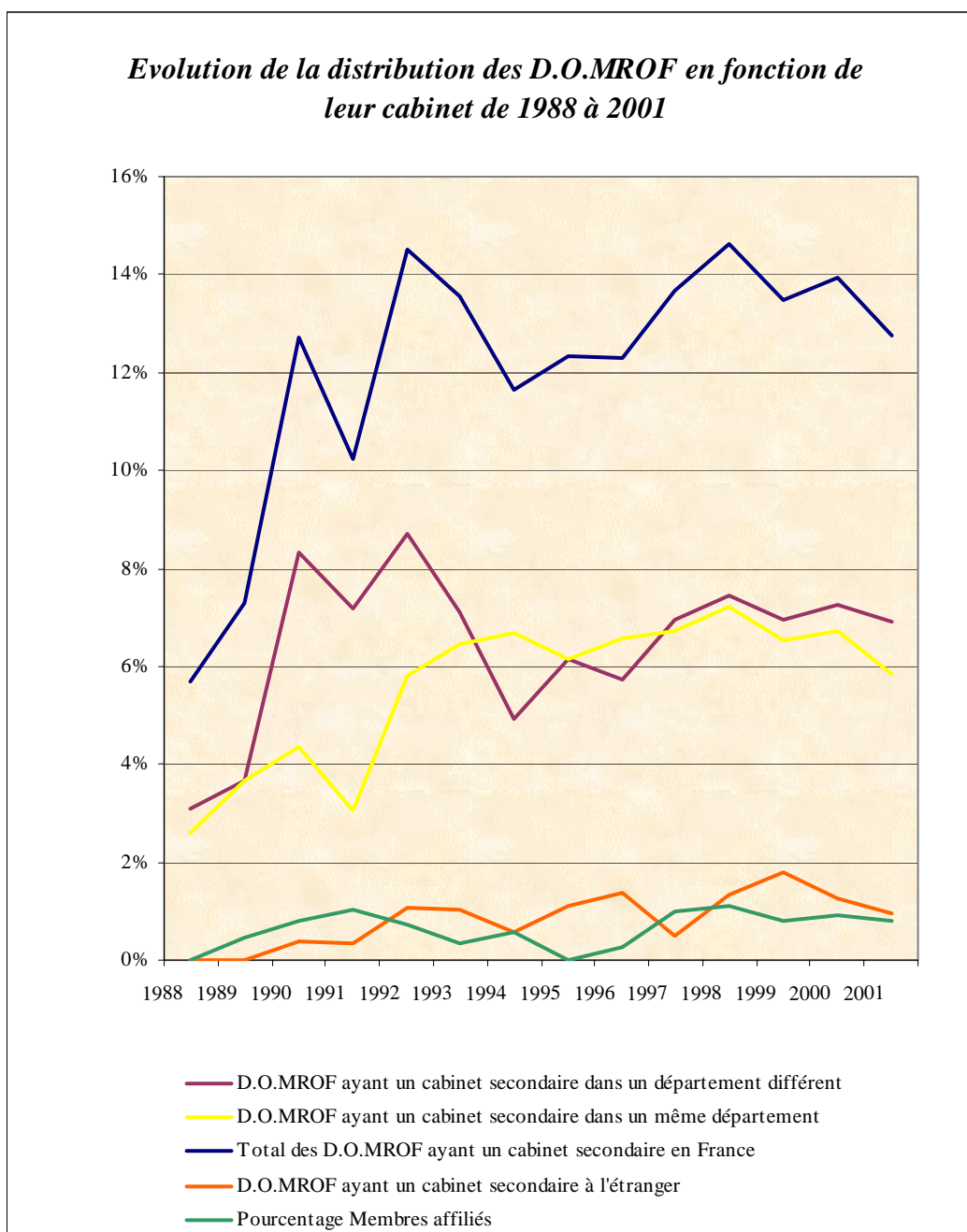


La première observation que nous pouvons faire globalement concernant l'évolution de la parité hommes - femmes au sein des membres du R.O.F. est la légère convergence des deux courbes, surtout ces dernières années à partir de 1997.

Si nous détaillons un peu plus notre analyse, nous remarquons que le pourcentage de femmes au sein des D.O.MROF diminue légèrement mais de manière peu significative (1% chaque année) de 1988 à 1992. Ensuite, il est quasiment constant de 1993 à 1997. Ce n'est qu'à partir de 1998 que nous pouvons observer une augmentation régulière des femmes au sein du R.O.F. d'environ 3% chaque année et donc une convergence des courbes hommes - femmes.

L'augmentation de la proportion de femmes au sein des membres du R.O.F. peut être assimilée à un phénomène de société bien courant et similaire à bon nombre de professions où les femmes sont de plus en plus présentes. L'évolution de la parité chez les ostéopathes s'est peut être faite plus tardivement en raison des difficultés que peuvent entraîner le fait de s'engager dans une profession non réglementée avec tous les risques que cela comporte. De plus, les études longues sont souvent freinées par une vie de famille plus prenante pour une femme.

Les Cabinets secondaires



L'évolution du pourcentage de cabinets secondaires chez les ostéopathes D.O.MROF nous renseigne sur le mode de fonctionnement des professionnels. Malgré les variations irrégulières de la courbe, on remarque une augmentation globale et on pourrait être surpris de constater le nombre relativement important de cabinets secondaires.

En 2001, ce sont 81 membres sur 635 soit environ 13% qui possèdent un cabinet secondaire en France, contre 6% en 1988 ; ce chiffre atteint son maximum en 1998 où 15% des membres possèdent un cabinet secondaire.

C'est en étudiant plus précisément leur répartition géographique que l'on peut observer que deux catégories de membres sont majoritairement concernées par les cabinets secondaires :

- ceux qui exercent en zone rurale, où sans doute le potentiel de patient est moindre et qui élargissent leur clientèle en s'implantant à deux endroits différents.

- ceux qui exercent en zone urbaine : grandes villes où la densité d'ostéopathes est très importante et peut nécessiter l'étalement sur plusieurs quartiers géographiquement assez proches mais ne touchant pas la même population de patients.

On peut aussi mentionner d'autres catégories qui concerneraient plus les jeunes diplômés qui s'installent, et bénéficient en parallèle à la création de leur propre cabinet, d'un assistantat chez un confrère ; et les ostéopathes qui, pour convenances personnelles (cabinet au domicile...) conservent deux lieux d'exercice, parfois très distants l'un de l'autre.

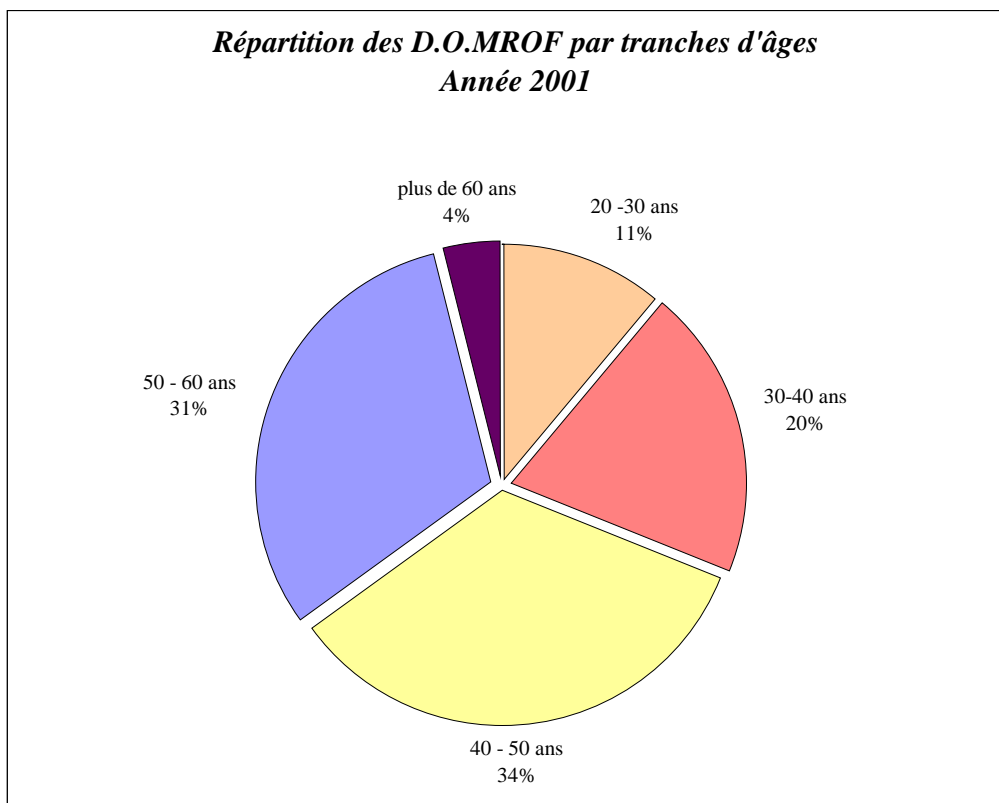
En 2001, en étudiant de plus près les adhérents possédant deux lieux d'exercice en France, on se rend compte que ce sont en majorité les membres de zones urbaines à forte densité démographique qui sont concernés.

Pour ce qui est des cabinets secondaires à l'étranger, même si on observe une légère progression depuis 1988 il n'y a pas de remarque significative et leur nombre reste toujours assez restreint.

Les membres affiliés ne présentent pas non plus de variations d'effectif notables mais on peut supposer que dans les années qui viennent, et avec les nombreux contacts établis entre Registres de Pays étrangers, leur nombre pourrait progresser.

Globalement, malgré des variations, on observe que le nombre de cabinets secondaires est en progression depuis 1988. Celle-ci est certainement liée à l'augmentation des professionnels sur le territoire réduisant le « potentiel patient » sur un même lieu.

Les Tranches d'âges



La répartition des membres du R.O.F. par tranches d'âge sur l'année 2001 pourrait nous faire croire que la population des ostéopathes est vieillissante. **En effet, plus de 65% des D.O.MROF se répartissent entre 40 et 60 ans.**

Il faut toutefois tenir compte du fait que la tranche des 20-30 ans est en pleine expansion avec l'augmentation des étudiants temps pleins. En effet, aujourd'hui seuls les étudiants à temps plein peuvent prétendre au titre de D.O.MROF avant 30 ans. La durée des Etudes étant de 6 années après le bac, ils peuvent accéder au D.O. vers l'âge de 25 ans. Cette tranche d'âge est donc composée exclusivement d'ostéopathes ayant effectué une formation à temps plein en France ou en Angleterre.

L'école ATMAN qui a ouvert le premier enseignement temps plein en 1988 n'intéresse au départ que peu de bachelier et on y retrouve surtout des étudiants ayant déjà une formation professionnelle et donc plus âgé ; ceux-ci se retrouvent aujourd'hui plutôt dans la tranche des 50- 60 ans.

Les ostéopathes ayant suivi une formation en alternance (temps partiel) sont amenés à grossir les rangs de la tranche des 30-40 ans qui correspond en moyenne à l'âge d'accession au D.O.

L'expérience et la connaissance sont deux atouts majeurs dans la pratique de l'ostéopathie et pour l'ostéopathe formé à temps partiel, s'engager dans la profession en adoptant le statut de D.O.MROF nécessite une forte motivation.

Dans la majorité des cas l'ostéopathe formé en alternance quitte un statut d'auxiliaire médical conventionné, où les soins sont remboursés, pour rejoindre une profession encore non réglementée ne touchant souvent pas le même type de clientèle. Ce choix est donc un changement important dans l'exercice professionnel, il demande réflexion et est un des facteurs pouvant retarder l'accession au titre de D.O.MROF.

La population des ostéopathes D.O.MROF est pourtant appelée à rajeunir encore avec l'augmentation de fréquentation des écoles temps plein et temps partiel et donc l'arrivée de nouveaux diplômés qui, sans doute, viendront augmenter les effectifs des tranches 20-30 ans et 30-40 ans.

Conclusion

Les choix si différents soient-ils, nous obligent toujours à nous positionner par rapport aux choses.

L'ostéopathie se distingue des autres professions, par le fait qu'elle engage celui qui la pratique dans une thérapie hors du commun mais aussi dans un mode d'exercice encore non réglementé. Un jour ou l'autre, tout praticien ostéopathe est amené à décider de son statut d'exercice et différentes motivations peuvent influencer ce choix.

Nous avons pu voir à travers l'historique que les démarches d'unification sont difficiles et qu'au même titre que d'autres professions, l'histoire de l'ostéopathie est malheureusement émaillée de nombreux conflits et divisions. De ces différences d'opinions, de points de vue résultent le panorama ostéopathique français de 2001 qui, à ce jour, continue de se modifier au gré des événements.

Le Registre des Ostéopathes de France revendique l'ostéopathie comme une profession indépendante à haut niveau de responsabilité et demande à ses membres de répondre à des critères de formation, de moralité et d'exercice précis.

Faire le choix d'adhérer au Registre des Ostéopathes de France, ce n'est pas seulement figurer sur un annuaire mais c'est aussi prendre une position et être solidaire des buts et des revendications de celui-ci en vue d'une éventuelle réglementation.

A l'heure actuelle, le Registre des Ostéopathes de France est un organisme représentatif auprès des pouvoirs publics et le nombre grandissant de ses adhérents lui confère une place de plus en plus importante. Au moment où nous mettons fin à ce travail, son effectif a atteint les 673 membres et les demandes d'adhésion sont nombreuses.

Tout ostéopathe ayant choisit sa voie ou non, pourra trouver un intérêt aux différentes informations et données objectives présentées tout au long de ce travail.

Pour le jeune diplômé en quête d'un lieu d'installation, il peut être utile de tenir compte de certains paramètres évoqués précédemment. En effet, même si le choix du lieu d'installation est souvent motivé par des aspects qualitatifs tels que la recherche d'une certaine qualité de vie, le candidat à l'installation ne doit pourtant pas négliger la situation démographique de la profession et notamment des D.O.MROF. Les attraits qualitatifs ne doivent pas faire oublier qu'il existe des données quantitatives.

En regroupant plusieurs paramètres de notre étude comme les départements les moins peuplés d'ostéopathes D.O.MROF, de médecins adhérents au S.M.M.O.F., d'adhérents au S.N.K.O., il se dégage comme nous avons pu le

voir, certaines zones peut-être moins attrayantes mais sans doute propices à de bonnes conditions d'exercice.

Je souhaite qu'à l'issue de ce travail, des éléments nouveaux aient pu être apportés à chacun en ce qui concerne le panorama ostéopathique français, ses différentes structures, ses enjeux et la place des ostéopathes D.O.MROF au sein de celui-ci.

Le Registre des Ostéopathes de France, à travers les critères qu'il exige tente de regrouper des professionnels compétents et ainsi d'assurer la valeur du titre de D.O.MROF. Promouvoir l'ostéopathie, c'est aussi gagner la confiance des patients en leur assurant une qualité de soin.

C'est chaque membre qui par ses compétences, contribue à la place en nombre et en notoriété des ostéopathes D.O.MROF dans le panorama ostéopathique français.